

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 mars 2025

PROFESSION D'INFIRMIER - (N° 1029)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 30

présenté par

Mme Petex, M. Bourgeaux, M. Ray, M. Descoeur, M. Taite, M. Dive et M. Liégeon

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 8, après le mot :

« sont »,

insérer le mot :

« notamment ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objectif de cette loi est de sortir du cadre trop rigide du décret d'actes et le passage à mission réussit cela. Toutefois, il est important de se laisser l'opportunité de pouvoir rajouter d'autres missions par voie réglementaire.